

Le système scolaire du Québec en quelques lignes

Ce document présente une description sommaire du système scolaire québécois et des principaux diplômes auxquels se réfère le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) pour établir la correspondance entre la formation reçue à l'étranger ou dans une autre province canadienne et celle reçue au Québec.

Au Québec, la fréquentation scolaire est obligatoire de 6 à 16 ans. L'éducation préscolaire, facultative, est offerte dans les maternelles aux enfants de 4 et 5 ans.

L'enseignement secondaire

Après six années d'études primaires, l'élève entreprend des études secondaires de cinq ans s'il poursuit une orientation générale, ou d'une durée variable s'il poursuit un programme de formation professionnelle.

Le **diplôme d'études professionnelles** (DEP) sanctionne des programmes d'études d'une durée moyenne de 1350 heures (un an et demi). La formation menant au DEP commence après la 3^e, la 4^e ou la 5^e année du secondaire, selon les exigences liées aux différents programmes d'études.

L'**attestation de spécialisation professionnelle** (ASP) est délivrée au terme d'une formation qui dure 6 ou 12 mois. Une cinquantaine de programmes offerts aux titulaires d'un DEP dans certains secteurs de formation mène à ce diplôme.

L'**attestation de formation professionnelle** (AFP) est délivrée au terme d'études d'une durée maximale de 900 heures. Entreprises après la 2^e année du secondaire par un élève d'au moins 15 ans, ces études, dont la formation pratique se déroule en entreprise, préparent à l'exercice d'un métier semi-spécialisé.

Le **diplôme d'études secondaires** (DES) sanctionne la réussite des études générales d'une durée de cinq ans. Il donne accès aux études supérieures.

L'enseignement supérieur

Au Québec, l'enseignement supérieur comprend l'enseignement collégial et l'enseignement universitaire.

L'enseignement collégial

Le collège constitue le premier échelon des études supérieures. Offert principalement dans le réseau public par les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps), l'enseignement collégial peut aussi être offert par d'autres établissements tels que les collèges privés.

Les établissements offrent des programmes d'études préuniversitaires d'une durée de deux ans et des programmes d'études techniques d'une durée de trois ans. Les premiers mènent aux études universitaires, alors que les seconds préparent au marché du travail même s'ils peuvent aussi, à certaines conditions, donner accès à l'université.

Le **diplôme d'études collégiales** (DEC) sanctionne la formation acquise dans le cadre des programmes d'études préuniversitaires et des programmes techniques. Il est également possible d'obtenir une **attestation d'études collégiales** (AEC) au terme d'une formation technique de durée variable (330 à 1350 heures) menant au marché du travail.

L'enseignement universitaire comprend trois cycles d'études.

Le 1^{er} cycle universitaire conduit généralement à l'obtention d'un diplôme de baccalauréat. Il représente une formation d'au moins 90 crédits¹, habituellement d'une durée de trois ans à temps plein. Certains programmes, notamment ceux en formation des maîtres, en génie et en médecine, comportent davantage de crédits et durent quatre ou cinq ans. Les études de baccalauréat mènent soit au marché du travail ou à la poursuite des études de 2^e et 3^e cycles.

Il existe différents types de baccalauréat : le baccalauréat spécialisé, le baccalauréat avec majeure et mineure et le baccalauréat général. Au **baccalauréat spécialisé**, tous les cours portent sur une seule discipline ou un seul champ d'études, ou sur des disciplines ou des champs d'études connexes. Il comporte 90 crédits ou plus selon le programme.

Le **baccalauréat avec majeure et mineure** résulte de l'association de deux disciplines. Il est constitué :

- d'une composante principale, **la majeure**, soit un programme de 60 crédits, d'une durée normale de deux ans à temps plein, dont la plupart des cours portent sur une seule discipline ou un seul champ d'études;
- d'une composante complémentaire, **la mineure**, soit un programme de 30 crédits, d'une durée normale d'un an à temps plein, dont la plupart des cours portent sur une seule discipline ou un seul champ d'études.

Par ailleurs, un étudiant peut s'inscrire à l'université pour obtenir soit un diplôme, soit un certificat. Le diplôme atteste la réussite à un programme qui comporte généralement 60 crédits, alors que le certificat atteste la réussite à un programme qui comporte généralement 30 crédits.

Le **baccalauréat général** résulte du cumul de trois certificats de 30 crédits chacun.

Les programmes de 2^e cycle universitaire sont de deux types. Un **diplôme de maîtrise** est délivré à la suite d'un programme de maîtrise professionnelle dite *maîtrise sans mémoire* ou d'un programme de maîtrise de recherche dite *maîtrise avec mémoire*. Ces programmes correspondent à une spécialisation dans un champ d'études ou à une initiation à la recherche dans une ou plusieurs disciplines. Le programme de maîtrise comporte généralement 45 crédits et s'échelonne habituellement sur deux ans.

Le second type d'études de 2^e cycle conduit à un diplôme ou à un certificat. Le programme d'études comporte alors généralement 30 crédits et dure normalement un an à temps plein.

Le 3^e cycle universitaire initie à la recherche scientifique et prépare à une carrière de chercheur. Les étudiants peuvent y acquérir un **doctorat** (Ph. D.) après un programme qui comporte au moins 90 crédits et dont la durée minimale est de trois ans à temps plein. L'obtention de ce grade nécessite notamment la rédaction et la soutenance d'une thèse.

¹ Un crédit (ou unité) correspond à 45 heures de cours ou de travaux pratiques.